

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 06 AVRIL 2021

Étaient présents, MMES DUTRIEUX, NOTTER, BAUW, BOURLET, GRZESICK, D'HERBOMEZ, MS THURU, LECOMTE, WARDZIAK SIMON, MONIER, BRUNEL, DOCHEZ, MANARD, REMY, formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : D'HERBOMEZ Brigitte

Appel effectué par le plus jeune de l'assemblée : Matthieu DOCHEZ

Intervention de M. le Maire avant l'ouverture de la séance :
Mesdames, messieurs, Mrs de la presse, chers collègues,

Merci de votre présence à tous,
Depuis le dernier conseil, mon introduction reste identique « la pandémie ».
Tous, nous vivons au rythme de ses contraintes et de ses règles, des mesures gouvernementales...

Notre vision est compliquée pour nous mais aussi pour nos dirigeants car jamais nous n'avons été confrontés à un tel problème.
Patience, tolérance, confiance ; voici mes objectifs

En ce qui concerne notre village, nous aidons au mieux pour l'inscription à la vaccination sur le site de l'hôpital de Saint Amand les Eaux, je remercie tous les bénévoles, médecins, infirmiers, infirmières... pour leur implication.

Donc nos projets se feront à fur et à mesure, en sachant que rien ne se fera avant octobre.
Comme vous le voyez notre village est en travaux sur la rue Roger Salengro et rue du 8 mai 1945, bientôt sur la route d'Haaron avec la rénovation partielle de l'assainissement, travaux indispensables réalisés par Noréade.

Avec cela, un cortège d'indivulité : camions de plus de 7T5 qui continuent à passer malgré les arrêtés officiels, la vitesse, les insultes, l'intolérance.

Malgré nos efforts, le code de la route est bafoué, mais je ne lâcherai rien ! j'en appelle aux chefs d'entreprises locales, aux riverains... faut-il créer comme à Rombeles Marchipont un comité de soutien ? ...

Peut être lister les camions et entreprises qui traversent notre village régulièrement afin de les responsabiliser ...

Malgré tout cela, quelques bonnes nouvelles à vous donner ; nous y reviendrons en fin de conseil.

Merci de votre attention.

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 16/02/2021

Adopté à l'unanimité

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR **N° 2021-2-001**

Après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 15

Adopté à l'unanimité

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020. **N° 2021-2-002**

M. le Maire quitte la séance et donne la présidence à Mme Dutrieux, adjointe aux finances.

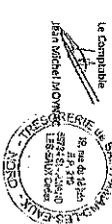
Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Caroline DUTRIEUX, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. le Maire,

- Vu l'instruction M14
- Vu les recettes inscrites au BP 2020, les arrêtés attribuant les subventions et les titres de recettes émis sur l'exercice 2020,
- Vu l'Etat des Restes à réaliser repris ci-après et certifié par le comptable public

CHAP.	DES PARTICIPATIONS ENGAGEMENTS TOTAL BP 2020 + BP 2021		DES CREDITS DISPONIBLES		DES SOMMES RESTANT A BUDGETER		MONTANT		NATURE DES TRAVAUX
	CHAP.	2020	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
21	255 946,17 €	216 097,61 €	49 848,56 €	2 276,75 €					NETANT
2121	0,00 €	2 969,80 €	-2 940,00 €	0,00 €	NETANT				NETANT
21312	3 409,50 €	4 628,78 €	-1 219,28 €	0,00 €	NETANT				NETANT
21318	1 200,00 €	1 151,58 €	38,00 €	0,00 €	NETANT				NETANT
2151	1 700,00,00 €	3 673,16,20 €	2 672,80 €	0,00 €	NETANT				NETANT
2152	40 216,37 €	5 839,23 €	34 884,34 €	2 276,75 €	NETANT				NETANT
21554	37 400,00 €	11 293,58 €	18 117,47 €	0,00 €	NETANT				NETANT
2156	0,00 €	150,20 €	-150,20 €	0,00 €	NETANT				NETANT
2188	23 700,00 €	23 074,22 €	625,58 €	0,00 €	NETANT				NETANT
TOTAL	255 946,17 €	216 097,61 €	49 848,56 €	2 276,75 €					



COMMUNE DE MILON-ROSEE
INVESTISSEMENT 2020 - ETAT DES RESTES A REALISER



Le Comptable
12 MAI 2021

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020.

N°2021-2-003
M. Simon fait lecture de la délibération.

- Considérant les articles L.2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant l'instruction comptable M14 et notamment son tome II, titre 3, chapitre 5, relatif à la détermination des résultats ;
- Après avoir approuvé le compte administratif 2020 qui présente un excédent global de fonctionnement de 353 951.61 euros selon le détail ci-dessous (H) ;
- Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :
 - Un solde d'exécution global déficitaire de 212 924.47 euros (C),
 - Un solde des restes à réaliser excédentaire de 48 281.69 euros (D),
- Considérant que le détail ci-dessous implique la nécessité d'un besoin de financement de 164 642.78 euros (E) ;
- Constatant les états de restes à réaliser au 31 décembre de l'année considérée ;
- Constatant que le budget 2020 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 250 000,00 euros ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter au budget de l'exercice 2020 l'excédent de clôture à la section de fonctionnement 2020 comme suit :

A	Détermination du résultat d'investissement de l'exercice	
	Recettes d'investissement	263 620,15 €
	Dépenses d'investissement	326 146,69 €
B	Résultat année N-1	150 397,93 €
C	Résultat comptable cumulé (A+B)	-212 924,47 €
D	Solde des restes à réaliser 2020	
	Recettes	50 558,44 €
	Dépenses	2 276,75 €
E	Résultat budgétaire (C+D)	-164 642,78 €
F	Détermination du résultat de fonctionnement	
	Recettes de fonctionnement	499 313,50 €
	Dépenses de fonctionnement	415 026,60 €
G	Résultat de l'année N-1	269 664,71 €
H	Résultat comptable cumulé (F+G)	353 951,61 €
	Affectation du résultat de fonctionnement	
		99 308,83 €
	Résultat à affecter	
	Couverture du déficit de fonctionnement	0,00 €
	Couverture du déficit d'investissement (C / 1068)	254 642,78 €
	Autofinancement complémentaire (C / 1068)	90 000,00 €

Au vu de ces éléments et des présentations qui vous ont été faites, il vous est proposé :
 - D'approuver le virement au compte 1068 pour un montant de : 254 642,78 €
 - D'approuver l'autofinancement complémentaire pour un montant de 90 000,00€



COMMUNE DE WAILONHOSE
INVESTISSEMENT 2020 - ETAT DES RESTES A REALISER

CHAP	DES BUDGÈTÉS	BP 2020	MONTANT	
			DES SOMMES ALLOUÉES (BP 2020)	DES SOMMES RESTANTES À TITRE (BP 2020)
20	100 915,20 €	68 482,37 €	229 955,87 €	102 384,02 €
23	68 242,00 €	20 989,02 €	87 102,00 €	72 499,00 €
2351	44 504,78 €	0,00 €	44 504,78 €	33 510,34 €
2328	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1444	50 179,43 €	47 979,37 €	57 768,78 €	56 394,68 €
3388	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1074	100 915,20 €	68 482,37 €	229 955,87 €	102 384,02 €

Le Comptable
 M. Simon
 12 Mars 2021

M. Simon
 12 Mars 2021

Après constat du Résultat de l'exercice 2020 suivant :

BUDGET PRINCIPAL

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 326 146,69 € RECETTES : 263 620,15 €

RÉSULTAT : - 62 526,54 €

RÉSULTAT ANTERIEUR : -150 397,93 €

FONCTIONNEMENT
 DÉPENSES : 415 026,60 € RECETTES : 499 313,50 €

RÉSULTAT : + 84 286,90 €

PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT (1068) : 31 488,53 €

RÉSULTAT ANTERIEUR : + 301 153,24 €

Il vous est proposé de :

- Constatant les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2020

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

Adopté à l'unanimité

M. le Maire remercie Mme Dutrieux, M. Simon et Mme Wadbled qui ont travaillé longuement sur ce budget.

- Valider le montant de l'Excédent de fonctionnement reporté au compte 002 soit : 99 308,43 €

Vote contre : 0
Abstention : 0
Vote pour : 15
Adopté à l'unanimité
M. le Maire précise que malgré l'endettement important de la précédente mandature il espère et souhaite pouvoir tenir ses objectifs.

OBJET : Etat de fiscalité directe locale 2021.

N°2021-2-004

Mme Durieux fait lecture de la délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les produits, réels ou potentiels, perçus par les collectivités au titre de la Taxe d'Habitation (TH) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) entrent dans la composition des Indicateurs financiers utilisés de manière transversale dans le calcul de la plupart des dotations et fonds de péréquation. Ces Indicateurs sont le potentiel fiscal, l'effort fiscal et le coefficient d'intégration fiscale.

La loi de finances pour 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP)

A compter de 2021, les communes et les EPCI cessent donc de percevoir le produit de la THRP. Le produit résultant des cotisations acquittées par les contribuables encore redevables est perçu par l'Etat. En conséquence de cette suppression, un nouveau panier de ressources fiscales est mis en place pour chaque catégorie de collectivités concernée.

Les communes se voient ainsi transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire en compensation de la perte du produit de THRP.

Pour rappel en 2020, la Fiscalité directe locale perçue par la commune a été répartie de la manière suivante :

- Fiscalité Directe perçue : 291 155 €
 - Allocation compensatrice de la TH : 13 313 €
 - Allocation compensatrice de la TFPB : 392 €
 - Allocation compensatrice de la TFPNB : 1 779 €
- 306 639 €

En plus des allocations compensatrices, pour garantir la compensation des communes, l'article 16 de la LFI 2020 met en place un mécanisme de correction, le coefficient correcteur, destiné à égaliser les produits avant et après réforme.

Pour 2021, l'état de notification N°1259 sur les produits prévisionnels et les taux d'imposition des taxes directes locales transmis à la commune précise une répartition de la FDL de la manière suivante :

- Allocations compensatrices cumulées : 26 631 €
- Versement du coefficient correcteur : 63 304 €

Pour 2021, la proposition de répartition de la FDL est donc la suivante :

TAXES	Imputation Budgétaire	Taux de Référence pour 2021	Base d'imposition prévisionnelle 2021	Produits attendus
TFPB	73111	41,66 %	480 400 €	200 135 €

		(taux communal + taux départemental :19,29%)	
TFPNB	73111	86,18 %	15 700 €
TH	73111		13 530 €
Allocations compensatrices totales	74834		2 610 €
Versement du coefficient correcteur	74834		26 631 €
		FDL TOTAL ANNEE 2021	63 304 €
			306 210 €

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de maintenir les taux communaux au même taux que ceux votés en 2020 sur les taxes directes à savoir :

- 22,37 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties auquel s'ajoute le taux départemental de 19,29 %
- 86,18 % pour la taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 15

Adopté à l'unanimité

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021

N° 2021-2-005

Mme Notter fait lecture de la délibération.

Monsieur Gérard THURU, Maire, propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des subventions allouées aux différentes Associations.

M. le Maire expose les demandes reçues en mairie.

M. le Maire invite les personnes directement concernées à ne pas prendre part au vote.

Il propose d'établir comme suit la liste des subventions allouées en 2021 et de dire que ces dépenses seront inscrites à l'article 65548 et 6574 du Budget Primitif 2021 :

- Olympique Millonfossois : 1 600,00 €
- **Nombre de Votants : 14 ; Pour : 14 , Contre : 0 , Abstentions : 1 (M. BRUNEL)**
- Fêtes et Traditions Millonfossoises : 600,00 €
- **Nombre de Votants : 14 ; Pour : 14 , Contre : 0 , Abstentions : 1 (Mme NOTTER)**
- Donneurs de sang Harnon/Millonfosse : 140,00 €
- **Nombre de Votants : 15 ; Pour : 15 , Contre : 0 , Abstentions : 0**
- Sté de chasse Millonfosse : 350,00 €
- **Nombre de Votants : 13 ; Pour : 13 , Contre : 0 , Abstentions : 2 (M. THURU, M.WARDZIAK)**
- Anciens Combattants Millonfosse : 175,00 €
- **Nombre de Votants : 15 ; Pour : 15 , Contre : 0 , Abstentions : 0**
- Association des maires du nord : 152,14 €
- **Nombre de Votants : 15 ; Pour : 15 , Contre : 0 , Abstentions : 0**
- Association des maires ruraux du nord : 85,00 €
- **Nombre de Votants : 15 ; Pour : 15 , Contre : 0 , Abstentions : 0**
- Association colombophile : 100,00 €

- Nombre de Votants : 15 : Pour : 15 , Contre : 0 , Abstentions : 0
 - R.I.P.E.S.E : 1 283,91 €
 - Nombre de Votants : 15 : Pour : 15 , Contre : 0 , Abstentions : 0
 - SPL : 2 104,01 €
 - Nombre de Votants : 15 : Pour : 15 , Contre : 0 , Abstentions : 0
 - Fondation du Patrimoine : 75,00 €
 - Nombre de Votants : 15 : Pour : 15 , Contre : 0 , Abstentions : 0
- M. le Maire tenait à remercier l'association « fêtes et traditions » qui continue de participer à de petites manifestations (colis de Noël, chasse à l'ouf...) et apprécie que leur demande de subvention soit de ce fait moins importante que les autres années.

OBJET : Vote du budget Primitif 2021

DELIBERATION N°2021-2-005

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
 - Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2021 joint à la présente délibération,
- Suivant le rapport de la commission des finances réunie le 23 mars 2021 et sur la proposition de Monsieur le Maire,
- Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver comme suit le budget principal 2021 :

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT		
P	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	596 393,97	496 785,14
+			+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
O	001 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		99 308,83
=			=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		596 393,97	596 093,97

INVESTISSEMENT

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1)		
P	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (068 compris)	228 223,49	392 866,27
+			+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 276,75	50 558,44
O	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	212 924,47	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		443 424,71	443 424,71
TOTAL DU BUDGET (3)		1 039 818,68	1 039 518,68

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 15

Adopté à l'unanimité

M. le Maire précise que ce budget a été réalisé en toute honnêteté, que tout a été revu point par point en essayant de faire des économies là où s'était possible. Il remercie la CAPH pour le versement annuel des 30 000 euros.

OBJET : Sollicitation d'une subvention au titre de l'ADVB (Aide Départementale aux Villages et Bourgs)
DELIBERATION N°2021-2-007

CORRECTIF DELIBERATION N°2021-1-007

Monsieur le Maire indique que la délibération reprise ci-dessus avait été prise avant la réception du courrier du département reçu le 22 février 2021, indiquant les taux de subvention dédiés pour chaque type de projet.

Au vu des informations détenues au moment du vote de la subvention, le conseil municipal avait décidé de solliciter une subvention à hauteur de 40%. Or, il s'avère que le projet est éligible à hauteur de 50%.

Monsieur le Maire propose donc de modifier la délibération initiale comme suit :

Le coût estimatif de ce projet s'élève à 14 085,00€ HT soit 16 902,00€ TTC
 Cette estimation comprend :

- Le déplacement du monument : 3 300,00 HT
- Le démontage et remontage du monument : 2 000,00€ HT
- Réalisation et pose d'un dallage en pierre bleue : 3 540,00€ HT
- Lettrage au blanc sur les 3 plaques en pierre bleue : 525,00 € HT
- Fourniture et pose de 3 plaques en Granit noir : 620,00 € HT
- Fourniture et pose de 2 bancs : 750,00 € HT
- Fourniture de pas japonais 350,00 € HT
- Nettoyage complet du monument (hydrogommage) : 3 000,00 € HT

Il vous est proposé :

- d'accepter et d'adopter l'opération ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention dans le cadre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs au taux le plus élevé à savoir 50% des dépenses HT.
- d'acter que cette opération sera inscrite au BP 2021.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 15

Adopté à l'unanimité

M, le Maire précise que cela concerne le monument de la commune (projet de mandat) que les agents techniques ont déjà commencé à nettoyer l'emplacement choisi, (près de l'école) Ce qui apporterait une sécurisation des manifestations de commémorations mais permettrait également aux enseignants de pouvoir se rendre facilement sur place dans le cadre du devoir de mémoire.

Les anciens combattants sont en attente d'aides demandées au Département.
M, Manard s'interroge sur la date des travaux ; probablement en septembre car il faut attendre le retour des demandes d'aides.

M, Wardziak précise également qu'il est souhaitable d'attendre la fin des travaux de la rue Roger Salengro.

M, Rémy demande si le devis d'aujourd'hui restera alors au même montant ; oui puisque celui-ci a été validé et les montants votés par délibération ci-dessus.

M, Manard demande si l'ancien emplacement du monument sera réaménagé ; très certainement en parking

M, Lecomte informe l'assemblée qu'il est dommage que le square près de la maison des associations est régulièrement investi par des voitures.

M, le Maire propose de réunir la commission environnement afin de revoir les emplacements parking, les trottoirs et espaces publics.

OBJET : Sollicitation d'une subvention auprès du Ministère de la Défense - OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

DELIBERATION N°2021-2-008

M, le Maire rappelle que la commune souhaite réaliser des travaux de déplacement du monument aux Morts. En effet, le monument se situe actuellement dans un endroit non sécurisé qui met en danger les participants lors des manifestations de commémorations. C'est pourquoi, Monsieur le Maire souhaiterait déplacer le monument près de l'école. Ceci apporterait une sécurisation des manifestations de commémorations mais permettrait également aux enseignants de pouvoir se rendre facilement sur place dans le cadre du devoir de mémoire.

Le coût estimatif de ce projet s'élevé à 14 085,00€ HT soit 16 902,00€ TTC

Cette estimation comprend :

- Le déplacement du monument : 3 300,00 HT
- Le démontage et remontage du monument : 2 000,00€ HT
- Réalisation et pose d'un dallage en pierre bleue : 35 40,00€ HT
- Fourniture et pose de 3 plaques en Granit noir : 620,00 € HT
- Fourniture et pose de 2 bancs : 750,00 € HT
- Fourniture de pas japonais 350,00 € HT
- Nettoyage complet du monument (hydrodynamisme) : 3 000,00 € HT

Après échange avec les services de l'Office National des anciens combattants, Monsieur le Maire indique qu'il a obtenu la confirmation que ce projet pourrait être éligible à l'obtention d'une subvention du Ministère de la Défense.

Il vous est proposé :

- d'accepter et d'adopter l'opération ;
- d'autoriser M, le Maire à solliciter la subvention auprès du Ministère de la Défense - OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE
- d'acter que cette opération sera inscrite au BP 2021.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 15

Adopté à l'unanimité

INFOS CONSEIL

- Mise en place de l'expérimentation « bouquet France services » : permanence à Millonfosse le jeudi après-midi (1h/mois)
- Premières permanences : jeudi 15 avril et vendredi 14 mai (jeudi 13 février)
- M, Lecomte précise qu'il a passé l'info sur le site et qu'il existe déjà depuis longtemps dans le Douaisis un bus (camion bleu du Douaisis) qui accueille, oriente et aide les personnes aux démarches (aujourd'hui nombreuses) en ligne.
- Mise en conformité du site internet : salon numérique supprimé
- Retour du département du Nord suite à la demande de l'association des anciens combattants pour la rénovation du monument aux Morts : attribution d'une subvention de 1000,00€ pour le monument et 300,00€ pour l'achat d'un nouveau drapeau.
- Courrier du Département du Nord reçu le 31 mars. Décision du Conseil Départemental face au contexte sanitaire éprouvant => augmentation du budget d'investissement notamment de l'enveloppe allouée aux projets de voirie. Pour Millonfosse : décision de rénovation de la RD 158 = embôlés (5 à 6 cm) après rabotage.
- Travaux prévus entre mai et octobre
- De ce fait, il est proposé de monter le dossier de sécurisation de la rue Roger Salengro (chicane, rehaussement de chaussée, stop) et de présenter un dossier de demande de subvention au département dans le cadre de la répartition des amendes de police. Certains des procédés envisagés peuvent bénéficier d'une prise en charge à 75%.
- Les dossiers sont à transmettre avant le 31 mai.
- Horizons (N°58)
- Naissance : Arthur (Petit-fils de Annie GRZESICK),
- M, le Maire précise que les travaux aux ateliers sont presque terminés ; que des devis ont été demandés pour l'insonorisation de la salle d'évolution de l'école ; que les travaux de sécurité à la descente du pont commenceront ce jeudi ; des travaux également route d'Hasnon à partir du 19 avril pour le réseau assainissement car à ce jour les évacuations sont encore situées derrière les logements, ces travaux constitueront à les remettre sur les dévations.
- M, le Maire rajoute qu'après avoir rencontré M, Desmet, maire d'Hasnon, il a été convenu d'un accord pour le centre aéré de nos enfants ; les tarifs seront les mêmes que ceux d'Hasnon et aussi bénéficier des colonies de vacances.
- Il informe le conseil qu'il a reçu des demandeurs d'emploi pour le recrutement du remplacement de Jean Marie ; et qu'il souhaite prolonger le contrat de Valentine (aide au centre aéré d'Hasnon)

AGENDA

Dimanche samedi 24 Avril 2021 – 10h30 : dépôts de gerbe : Commémoration de la Journée des Déportés. Rendez-vous au Monument aux Morts

Lundi 10 mai : Don du sang – salle des fêtes – 15h/19h

Dimanche 13 et 20 juin 2021 : Elections Départementales et Régionales

LEVEE DE CONSEIL 20h10

